



Compte Rendu du Conseil Municipal

Séance du 12 juin 2023

L'an deux mil vingt trois, le douze juin, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-JEAN-DE-VERGES**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Monique LAYE**.

Étaient présents : Mme Monique LAYE, M. Roger SAUZET, Mme Joelle SABATIER, M. Loïc YVON, Mme Corinne GAYRARD, M. Thierry BOREL, M. Jean-Pierre BOVIO, Mme Julie CUMINETTI, Mme Florence DUPONT BOREL, M. Philippe GUIARD.

Étaient absents excusés : M. Daniel AUZIÉ, Mme Stéphanie ORTEGA, M. Didier ROUCH.

Étaient absents non excusés : Mme Marie-Hélène DESGUIOZ, M. Philippe MUNOZ.

Procurations : M. Daniel AUZIÉ en faveur de M. Roger SAUZET, Mme Stéphanie ORTEGA en faveur de Mme Monique LAYE, M. Didier ROUCH en faveur de Mme Joelle SABATIER.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 10

Secrétaire : Mme Julie CUMINETTI.

DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2023-015 : Subventions Municipales 2023

Comme chaque année, il convient de délibérer pour voter les subventions municipales accordées aux associations pour l'année 2023.
Cf liste ci jointe

Le rapporteur présente à l'assemblée le détail des demandes de subventions municipales pour l'année 2023 qui est le suivant :

Après discussion , Le conseil Municipal propose :

- **ACCA de St Jean de Verges 670€**

Vote : Adopté à l'unanimité

- **Club de l'amitié : 1000€**
Madame Le Maire, Présidente, sort avant le vote

Vote : Adopté à l'unanimité

- **Comité des fêtes : 6000€ + 3500€ de subvention exceptionnelle pour les 70 ans d'existence.**

Monsieur Bovio et Madame Gayard, membres de ce comité sortent avant le vote.

Vote : Adopté à l'unanimité

- **Entente foot : 2500€**
Vote : Adopté à la majorité
Abstention : Mr Guiard

- **Pétanque : 780€**

Vote : Adopté à l'unanimité

- **Los amigos** : 300€ + 300 € de subvention exceptionnelle pour les 20 ans d'existence.

Vote : Adopté à l'unanimité

- **Moins de Décibels** : 410€

Vote : Adopté à la majorité

Contre : Mr Sauzet et Mr Auzié représenté

Monsieur Guiard vote contre le fait que la subvention exceptionnelle de 1400€ n'ait pas été retenue par la commission.

- **PCAD** : 500€

Madame Sabatier sort avant le vote

Vote : Adopté à la majorité

Abstention : Mr Guiard

- **AAPPMA de Saint Jean de Verges** 550€

Vote : Adopté à l'unanimité

- **Yaka Bouger** : 250€

Vote : Adopté à l'unanimité

- **La Ti Mamaille** : 300€

Vote : Adopté à l'unanimité

- **Amicale des Sapeurs pompiers de Varilhes** : 550€

Vote : Adopté à l'unanimité

Ces subventions seront imputées à l'articles 6573 du Budget Primitif 2023

11 VOTANTS

11 POUR

DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2023-016 : Jurés d'assises pour 2024

Comme chaque année, il convient de délibérer pour désigner les jurés d'assises pour l'année 2024. Il convient donc de désigner 6 personnes, soit 3 fois le nombre demandé.

- **BEN OUOCH Izza** 2 Route du Stade 09000 Saint Jean de Verges
- **BOVIO Jean-Pierre** 14 Route des Hameaux-Garrigou 09000 Saint Jean de Verges
- **DORIO Jean-Michel** 5 chemin du Pountil-Garrigou 09000 Saint Jean de Verges
- **CARBONE Fabienne** 3 route de la Lèze 09000 Saint Jean de Verges
- **LEMARTINET Christine** 2 Impasse des Chênes-La Terrasse 09000 Saint Jean de Verges
- **MORENO Josy** 4 Rue de la Mairie 16 résidence du plantaurel 09000 Saint Jean de Verges
-

13 VOTANTS

13 POUR

DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2023-017 : Tarifs communaux pour 2023

Il convient de délibérer pour approuver les tarifs communaux pour 2023, étant précisé que ceux ci n'ont pas été augmentés depuis 2020.

Le rapporteur expose à l'assemblée qu'il convient de délibérer pour approuver le tarifs communaux pour 2023, étant précisé que ceux ci n'ont pas été augmenté depuis 2020.
Ces nouveaux tarifs étudiés par la commissions des finances tiennent compte de l'évolution du coût des dépenses énergétiques supportées par la commune.

Ces tarifs sont les suivants :

	TARIF 2020	TARIF 2023
<i>Tarif cimetièrè</i>		
Concession de 6 m ²	250 €	260 €
Dépositaire gratuit les 3 mois	Gratuit	Gratuit
Les mois suivants	25 €	30 €
<i>Location de la maison du temps libre</i>		
<u>Résident Saint Jean de verges</u>		
Week-end	120 €	200 €
Journée	60 €	100 €
<u>Non résidents</u>		
Week-end	345 €	600 €
Journée	173 €	300 €
Caution pour salle et matériel	345 €	1000€
Clé		300 €
<i>Location salle communale</i>		
Par trimestre 157 € 180 €	157 €	200 €
Caution clé		300
Droit de place vendeurs ambulants	6	10 €
Droit de place sur le marché	Gratuit	Gratuit
<i>Acte</i>		
Acte d'état Civil	70,30 €	98,70 €

13 VOTANTS
13 POUR

DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2023-018 : Budget Primitifs 2023 :

Décision modificative n°1

Il convient de délibérer pour régulariser certaines écritures comptables intervenues après le vote du budget Primitif de 2023.

La première, demandée par la trésorerie de Foix, concerne l'amortissement de subvention accordée par le SDE09 en 2017. Il convient de régulariser car non faite depuis 2020 :

<u>Section de fonctionnement</u>	
Dépenses	
Chapitre 042 /6811	12 124 €
Recettes	
Chapitre 042/777	12 124 €

<u>Section d'investissement</u>	
Dépenses	
Chapitre 040/13911	6 124 €
Chapitre 040/13913	6 000 €
Recettes	
Chapitre 040 /28041582	6 124 €
Chapitre 040/28041642	6 000 €

13 VOTANTS
13 POUR

Décision modificative n°2

La seconde décision modificative concerne l'augmentation de la participation de la commune au budget du CCAS afin de permettre la prise en charge de frais d'obsèques, ainsi que l'annulation d'un titre de 7 710 € émis sur 2021 concernant le SIVE.

<u>Section de fonctionnement</u>		
	DEBIT	CREDIT
Dépenses		
022 : Dépenses imprévues	13 710 €	
Recettes		
657364 : Subvention CCAS		6 000 €
673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs-Chap 67)		7 710 €
Total :	13 710 €	13 710 €

13 VOTANTS
13 POUR

**DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2023-019 : Communauté d' Agglomération Pays Foix
Varilhes**

Avenant n°1 au contrat Bourg Centre 2022-2028

Avenant n°1 au contrat Bourg Centre 2022-2028

Il convient de délibérer pour autoriser Madame Le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat Bourg Centre dont sont éligibles les Communes de Varilhes, Verniolle, Montgaillard et Saint Jean De Verges.

Cet avenant concerne les programmes de travaux dont la réalisation est prévue sur la période de 2022-2028 à savoir :

- Dévégétalisation du toit de l'église : 2022
- Sécurisation de la voie D624 secteur de la mairie et hameau de Loubencat : 2023
- Réhabilitation de la chambre des cloches : 2023
- Embellissement et végétalisation parking de l'église : 2023
- Sécurisation des abords des bâtiments publics : 2024
- Création d'un parc public, le jardin du curé : 2024
- Transformation de l'ancien presbytère en lieu culturel : 2024
- Création d'un city stade : 2023

13 VOTANTS
13 POUR

Questions Diverses

Jean-Pierre BOVIO indique que la Présidente du Comité des Fêtes demande si les barnums communaux pourront être mis à disposition pour la Fête. L'accord a été notifié par écrit vendredi.

Séance du 12/06/2023 clôturée à 19h42

Récapitulatif des délibérations prises :

MA_DEL_2023_015 : Subventions Municipales 2023

MA_DEL_2023_016 : Jurés d'assises pour 2024

MA_DEL_2023_017 : Tarifs communaux pour 2023

MA_DEL_2023_018 : Budget Primitifs 2023 : Décision modificative n°1

MA_DEL_2023_019 : Communauté d' Agglomération Pays Foix Varilhes
Avenant n°1 au contrat Bourg Centre 2022-2028

MA_DEL_2023_020 : Questions Diverses